

Fédération CFTC des Postes et des Télécommunications

Secteur des POSTES
Daniel RODRIGUEZ
✉ Tour Atlas - 12 Villa d'Este
75013 - PARIS
☎ 01.53.94.77.42 ☎ 01.53.94.77.21
☎ : 06. 80. 35. 69. 53
daniel-vincent.rodriquez@wanadoo.fr



Paris, le 28 février 2007

Monsieur /Madame

Objet : La Poste demain
Nos références : 07.

Monsieur/Madame

Vous êtes candidat à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 et, à ce titre, la **CFTC**, souhaite vous exposer ses inquiétudes fortes et celles des postiers concernant La Poste.

Nous sommes **trois cents mille** à subir de plein fouet, tous secteurs d'activités confondus, les exigences de productivité imposées par les politiques nationales, voire européennes. Nous craignons pour nos emplois et les conséquences désastreuses de ces suppressions.

LA POSTE est aujourd'hui à un moment charnière de son existence. Elle a l'impérative obligation de réussir sa modernisation. Cet effort doit toutefois être réalisé en cohérence avec ses spécificités, ses handicaps, et son personnel qui a montré, depuis près de 20 ans, sa capacité d'évolution et de remise en question devant les évolutions et les restructurations qu'a connues leur entreprise.

Demain, vous serez amené à prendre des décisions économiques fondamentales pour l'avenir de notre entreprise, à impulser des orientations politiques sur le statut des services publics, à négocier, avec vos partenaires européens, le champ de libéralisation des activités de La Poste, à nommer des membres au sein de l'autorité de régulation.

La gouvernance de La Poste dépendra de vos engagements, en particulier sur la politique sociale. La Fédération **CFTC** des Postes et des Télécommunications attend de votre part **des réponses aux revendications exposées ci-après.**

1. Les retraites

L'article 30 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public à La Poste et à France Télécom a été modifié et un établissement public national de financement des retraites de La Poste a été créé. Si cette modification est aujourd'hui neutre pour les postiers Fonctionnaires concernés, nous attendons des garanties sur les conditions précises du maintien de leurs retraites à l'avenir et notamment lors des modifications attendues de la réforme des retraites en 2008.

2. Allocation Chômage

La loi relative à la modernisation de la Fonction Publique, adoptée en deuxième lecture le 23 janvier 2007 par l'Assemblée Nationale, dans son article 62 nouveau, indique que l'article L. 351 – 12 du Code du travail s'applique dorénavant aux Fonctionnaires de l'Etat, et donc aux Fonctionnaires de l'Etat en activité à La Poste. La **CFTC** s'interroge et vous interroge sur l'interprétation de cette modification. Demain, grâce à cet article, La Poste, au lieu de proposer des reclassements à ses Fonctionnaires, lors des restructurations ou de ses projets de modernisation, ne sera-t-elle pas tentée de faire un plan social ? L'Etat, seul et unique «actionnaire » de La Poste doit obliger l'exploitant public à apporter des garanties en la matière. Pour la **CFTC**, cette novation ne doit être utilisée que dans le cadre d'un licenciement pour faute grave et après décision du Conseil Central de Discipline, pour permettre au Fonctionnaire concerné de bénéficier des allocations chômage.

3. La libéralisation totale du courrier aura de lourdes conséquences sur l'emploi et sur la population.

Une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE parachève la mise en place du marché intérieur des services postaux de la Communauté européenne, en abolissant tout service réservé à compter du 31 décembre 2008.

La **CFTC** vous demande d'inscrire, dans votre programme, le maintien de services réservés, dans les normes actuelles, afin de préserver un service où chaque citoyen sera traité de manière égalitaire quel que soit son lieu d'habitation : la péréquation tarifaire chère à la Commission Européenne.

La **CFTC** revendique un financement par l'Etat du «relais social Facteur ». Cette disposition favorisera la cohésion territoriale et sociale. Les Facteurs, qui exercent le seul contact quotidien avec la population, ont démontré, notamment lors des phénomènes climatiques (tempête, canicule ou autres), le soutien indispensable qu'ils apportent aux habitants. Cela doit rester au cœur des missions affirmées par l'Etat pour La Poste envers nos concitoyens à travers la négociation du contrat de plan quinquennal.

Les directives européennes de libéralisation promettent l'amélioration de la qualité de l'emploi existant et la création d'emplois nouveaux. En effet la directive 97/67/CE relative aux services postaux présente la libéralisation comme le moteur du progrès social.

A cet égard, la **CFTC** rappelle la casse de l'emploi dans le secteur des télécommunications qui a perdu la moitié de ses emplois en quelques années.

En conséquence, la **CFTC** demande aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager formellement sur :

- l'imposition par la loi d'un objectif de développement de l'emploi à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP),
- la mise en place d'un comité d'évaluation de la régulation dans les secteurs des postes et des télécommunications.

4. Le coût du port de la presse

La presse est un instrument essentiel pour le bon fonctionnement d'un Etat démocratique, Pour autant, comme le prévoit le Cahier des Charges de La Poste dans son article 38, les sujétions particulières supportées par La Poste pour le régime d'acheminement et de distribution de la presse doivent faire l'objet d'une « juste compensation financière ».

Chaque année, malgré les accords entre La Poste, l'Etat et les éditeurs et les efforts de rationalisation mis en œuvre par l'entreprise, le coût supporté par La Poste s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros.

Pour la **CFTC**, ce dossier doit trouver une solution satisfaisante pour La Poste, car il n'est pas envisageable de conserver ce déficit, surtout si le marché du courrier est totalement libéralisé en janvier 2009.

5. Le maillage des bureaux de poste

La **CFTC** s'inquiète également de la politique de démantèlement des bureaux de poste mise en œuvre de manière sournoise par les dirigeants de La Poste. Nous vous demandons de vous prononcer pour une redynamisation des services en direction du public. Ces services doivent être gratuits.

La **CFTC** attend de l'Etat qu'il joue son rôle. Cette dimension publique permet d'enrayer la désertification rurale, de garantir l'équité de traitement entre les citoyens et bien sûr, naturellement, de stopper la perte des emplois postaux.

La politique actuelle dégrade le service public postal offert aux Français et les conditions de vie et de travail des Postiers.

6. Les Services Financiers

La Poste, depuis le 1er janvier 2006, a créé La Banque Postale. Dans un premier temps, elle a pu distribuer des prêts immobiliers ouverts à tous. La **CFTC** vous demande dans quels délais, La Banque Postale aura l'autorisation de proposer les crédits à la consommation.

Pour la **CFTC**, La Banque Postale, dont la gouvernance par la maison mère doit être réaffirmée, ne doit et ne peut pas être une banque comme les autres. Les services financiers de La Poste doivent assurer un vrai rôle social qui fait partie de son histoire et de sa raison d'être.

Pour la **CFTC**, le maintien du Livret A à La Poste est en quelque sorte une contrepartie financière à l'obligation qu'a La Poste d'accueillir tous les clients et de faire face aux charges particulières qui en découlent. La **CFTC** est attachée à cette garantie.

7. Les Colis

L'activité Colis fait figure de précurseur au sein de La Poste car elle s'exerce dans un environnement totalement concurrentiel. Les cinq dernières années ont vu apparaître une industrialisation et une rationalisation forcées des processus de distribution. La pénibilité du travail du fait de l'augmentation constante des cadences, des charges et des objectifs individuels ne peuvent à nos yeux justifier l'exploitation de sous-traitants et une gestion des hommes et des femmes par l'épuisement.

Généralisant des inaptitudes qui constitueront à terme une charge pour tous les cotisants, ce nouveau mode de management est malheureusement en passe de devenir la nouvelle norme pour tous les métiers de la distribution de La Poste.

Pour la **CFTC** cela illustre bien que la libéralisation des marchés doit impérativement faire l'objet d'un cadrage et avoir pour limite la dignité des agents, salariés et fonctionnaires.

8. Général

La Poste, à l'instar de France Télécom, souhaite mettre en œuvre un dispositif organisant la mobilité externe de ses Fonctionnaires, notamment pour ceux qui ont conservé leur grade de reclassement lors de la réforme des classifications.

La **CFTC** espère qu'il n'y a aucun plan social déguisé derrière cette volonté, pour se « débarrasser » de Fonctionnaires n'ayant pas accepté d'intégrer les grades de classification et qui pourraient être considérés comme des Postiers refusant la stratégie de l'entreprise.

La **CFTC** constate, qu'à la demande de La Poste, cette possibilité a été introduite dans la loi de Modernisation de la Fonction Publique et restera très vigilante lors de la publication du décret d'application.

Le gouvernement actuel, en intégrant la possibilité pour les Fonctionnaires de La Poste d'intégrer d'autres administrations, a peut être pris des engagements sans prendre la mesure de leur faisabilité, aussi nous attendons de votre part une vigilance et des engagements afin que la volonté des Postiers concernés soit respectée.

La **CFTC** est favorable à une réelle fluidité inter administrative dans le respect des droits des Fonctionnaires.

9. Conditions de vie et de travail

L'amélioration des conditions de vie et de travail et la prévention des inaptitudes, représentent pour la **CFTC**, des sujets incontournables et qui ont des impacts sur la société. Le Ministère de tutelle doit veiller à ce que La Poste respecte ses engagements contractés avec les organisations syndicales, et notamment celles qui ont eu le courage de s'engager par un accord sur ce sujet en 2004.

Voilà, Monsieur/Madame, les points sur lesquels la **CFTC** souhaite avoir votre position afin d'informer les Postiers qui nous font confiance.

Le courrier dont vous êtes destinataire ainsi que vos réponses seront naturellement largement diffusés.

Nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle rencontre afin de pouvoir échanger sur tous les points que vous souhaiteriez approfondir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire National

Daniel RODRIGUEZ